

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Délibération N° 2024-26

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Procurations : 2 Absents : 5 Votants : 14

Présents : Mireille ARNOULT, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI, Jean TERRAL.

Absents représentés : Marie-Claude BLAD (procuration à M. Jean-Philippe CAMES), Pascale FLAGEL (procuration à Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés : Johanna ATTAÏECH, Karine BOUILLOUD, Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Sylvie LEONELLI.

Secrétaire de séance : Francis EARD.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Adhésion pour la création du groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel du SICOVAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du SICOVAL et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat de gaz naturel.

Madame le Maire propose de constituer un groupement de commandes entre le SICOVAL et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Madame le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le SICOVAL assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du SICOVAL.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Francis EARD



Le présent document a été :

Publié le :

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.